



TOGO

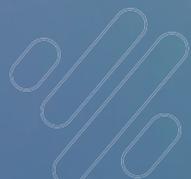
ETATS FINANCIERS 2018



**BANK OF AFRICA**

Groupe BMCE BANK





# Sommaire

---

Chiffres clés et Analyse Financière 3-4

---

Faits marquants 6

---

Bilan et compte de résultat 7-9

---

Notes d'annexes 10-38

---





**Date d'ouverture**

Octobre 2013



**Capital au 31/12/2018**

15,5 milliards de F CFA



**Conseil d'Administration au 31/12/2018**

Paulin Laurent COSSI, Président  
Amine BOUABID  
Lassiné DIAWARA  
Noël EKLO  
Homialo GBEASOR  
AGORA S.A., représentée  
par Abderrazzak ZEBDANI  
BOA WEST AFRICA, représentée  
par Abderrazzak ZEBDANI



**Commissaires aux Comptes**

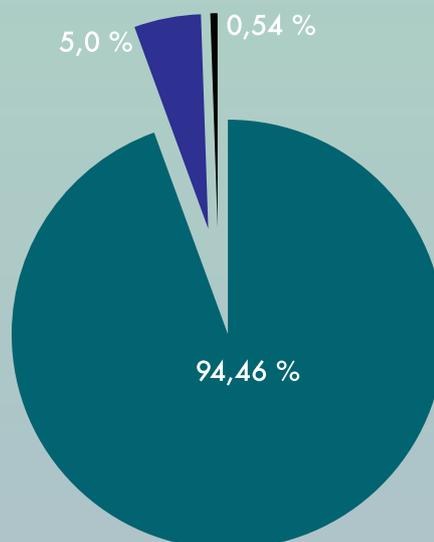
FIDAF DELOITTE



**Siège social**

Boulevard de la République  
BP 229 - Lomé - TOGO  
Tél. : (228) 22 53 62 62

**Principaux actionnaires au 31/12/2018**



- BOA WEST AFRICA
- LASSINE DIAWARA
- ACTIONNAIRES PRIVÉS



information@boatogo.com  
www.boatogo.com



## Chiffres clés 2018

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	57 710	66 226	14,8 %
Créances clientèle	57 934	72 375	24,9 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	13	13	0,0 %
<b>Structure</b>			
Total bilan	123 794	140 367	13,4 %
Fonds propres (avant répartition)	10 345	10 645	2,9 %
Effectif en fin de période	132	139	5,3 %
<b>Résultat</b>			
Produit Net Bancaire	5 170	6 105	18,1 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	-4 806	-5 476	13,9 %
Résultat Brut d'Exploitation	364	629	72,8 %
Coût du risque en montant	-502	-243	-51,6 %
Résultat Net	-218	300	-237,6 %
Coefficient d'exploitation	93,0 %	89,7 %	
Coût du risque	-1,0 %	-0,6 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	-0,2 %	0,2 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	-2,8 %	2,9 %	
<b>Solvabilité</b>			
Tier 1	10 739	10 091	
Tier 2			
Risk Weighted Asset (RWA)	65 134	83 242	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	16,5 %	12,1 %	

+ 13,4 %

Total bilan

Ressources de la clientèle

57 710 millions F CFA  
2017

66 226 millions F CFA  
2018

Créances sur la clientèle

+ 24,9 %

PNB

+ 18,1 %

## Analyse financière

Dans la continuité de la dynamique enclenchée depuis 2017, l'exercice 2018 aura permis à BANK OF AFRICA - TOGO le renforcement des fondamentaux de croissance, malgré un contexte concurrentiel très dynamique mais marqué par la recrudescence des manifestations politiques et un climat morose.

Les chiffres clés de la période se résument ainsi :

- Les ressources clientèles atteignent 66,2 milliards de F CFA, soit 15 % de progression par rapport à l'année dernière. Les crédits progressent quant à eux de 25 % pour atteindre un encours de 72,4 milliards de F CFA.
- Le total bilan augmente de 13 % et s'affiche à 140,3 milliards de F CFA, soit au 8e rang des 13 banques de la place togolaise.

- Le Produit Net Bancaire s'élève de 18 % et atteint 6,1 milliards de F CFA. Ce bon résultat permet de couvrir la totalité des frais généraux, d'un montant de 5,4 milliards de F CFA (dotations aux amortissements incluses), avec une amélioration du coefficient d'exploitation qui passe de 93 % à 90 %.

- La Banque affiche au 31 décembre 2018 un résultat net de 300 millions de F CFA

- Le Risk Weighted Asset (RWA) atteint 83,2 milliards de F CFA pour une Rentabilité des fonds propres (ROE %) de 2,9 %.

L'année 2019 verra la mise oeuvre de plusieurs initiatives, en particulier la transformation digitale. BOA-TOGO est bien positionné pour poursuivre sa croissance en tirant profit de la qualité de ses services et en se rapprochant de sa clientèle avec l'ouverture de nouvelles agences

Performances significatives (en milliards de F CFA)

Dépôts clientèle	Créances clientèle	Produit Net Bancaire
66,2 +14,8 %	72,4 +24,9 %	6,1 +18,2 %
2018	2018	2018
2017 57,7	2017 57,9	2017 5,1

Information par action (en F CFA)

	2016	2017	2018	TCAM*
Bénéfice net par action	-1 049	141	194	0,0 %
Fonds propres par action	5 453	7 207	6 868	-12,6 %
Dividende net par action	0	0	0	0

(\*) Taux de croissance annuel moyen



Sponsoring du tournoi de golf

## Faits marquants

### Janvier

- Ouverture de l'Agence de Cinkassé, deuxième agence en province, ville située à 600 Km au nord de Lomé.

### Février

- Lancement de la campagne commerciale « Crédit Conso spécial fonctionnaire ».

### Mai

- Sponsoring du tournoi de Golf « Open Golf BOA 2018 ».

### Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

### Septembre

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à la BOA ».
- Participation à l'organisation d'une mission B to B - Togo / Maroc, à Lomé, au profit des opérateurs économiques du secteur avicole.
- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.

### Novembre

- Signature d'un contrat de partenariat avec les opérateurs de télécommunication MOOV et TOGOCEL pour la distribution de leurs produits de Mobile Money aux guichets BANK OF AFRICA.



Inauguration de l'Agence de Cinkassé

## Bilan comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

<b>ACTIF</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	10 902 004 703	16 317 814 786
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	43 107 214 262	33 962 150 914
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	5 236 449 627	9 635 550 465
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	57 934 181 978	72 374 970 497
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	416 012 064	434 731 224
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 601 147 606	3 733 976 366
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME	130 970 000	130 970 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
PRETS SUBORDONNÉS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 045 707 033	3 224 127 570
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	420 736 809	552 941 777
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>123 794 426 142</b>	<b>140 367 233 599</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	12 414 571 697	10 764 166 537
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	6 879 238 948	2 306 816 996
ENGAGEMENT DE GARANTIE	5 535 332 749	8 457 349 541
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	67 762 898 667	85 398 926 451
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

<b>PASSIF</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
BANQUE CENTRALE, CCP		1 714 869 537
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	53 559 360 725	58 604 135 881
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	57 710 021 529	66 226 077 682
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	692 961 874	501 886 659
COMPTES DE REGULARISATION	1 357 306 045	2 665 521 322
PROVISIONS	129 999 000	9 999 000
EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNES EMIS		
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	10 344 776 969	10 644 743 518
CAPITAL SOUSCRIT	15 500 000 000	15 500 000 000
PRIMES LIEES AU CAPITAL		
RESERVES		
ECARTS DE REEVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
REPORT A NOUVEAU	-4 937 503 687	-5 155 223 031
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-217 719 344	299 966 549
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>123 794 426 142</b>	<b>140 367 233 599</b>

## Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

<b>CHARGES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILES	5 029 707 755	5 418 939 842
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILEES	-3 851 943 153	-3 978 697 832
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		
COMMISSIONS (PRODUITS)	749 871 873	993 511 404
COMMISSIONS (CHARGES)	-413 482 498	-228 001 275
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	870 330 777	1 197 903 624
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ET ASSIMILES	2 532 183 631	2 395 279 417
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	293 150 356	331 361 154
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-39 276 356	-25 243 014
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>5 170 540 385</b>	<b>6 105 053 320</b>
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 136 821 484	-4 773 229 251
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-669 005 198	-703 088 016
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>364 715 703</b>	<b>628 736 053</b>
COÛT DU RISQUE	-502 435 047	-243 145 168
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-137 719 344</b>	<b>385 590 885</b>
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIF IMMOBILISES		10 000 000
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>-137 719 344</b>	<b>396 185 807</b>
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-80 000 000	-96 219 558
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-217 719 344</b>	<b>299 966 549</b>

## Annexes

### **1** Note sur les principes et méthodes comptables

#### ***A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA***

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

#### ***B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement***

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

#### **Créances sur la clientèle**

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujetti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

### **Portefeuille titres**

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

**Commissions et coûts marginaux**

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

**Créances et dettes en devises**

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

<b>IMMEUBLES (SAUF DÉTÉRIORATION RAPIDE)</b>	<b>5 %</b>
<b>IMMEUBLES PRÈS DE LA MER</b>	<b>8 %</b>
<b>MATÉRIEL FIXE</b>	<b>5 %</b>
<b>MATÉRIEL MOBILE</b>	<b>20 %</b>
<b>MATÉRIEL DE BUREAU</b>	<b>15 %</b>
<b>OUTILLAGE</b>	<b>20 %</b>
<b>MOBILIER</b>	<b>10 %</b>
<b>AUTOMOBILES NEUVES</b>	<b>25 %</b>
<b>AUTOMOBILES D'OCCASION ET UTILITAIRES</b>	<b>33,33 %</b>
<b>AGENCEMENTS, INSTALLATIONS</b>	<b>10 %</b>

**Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 1 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

## 4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

### 4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

**Par exemple**, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
<b>A. CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES</b>		
	<p>Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.</p> <p>Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations. Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.</p>	<p>Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau. L'impact négatif de ce retraitement se chiffre à : - 826 785 996 sur les capitaux propres.</p>
<b>B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS</b>		
	<p>Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.</p>	Néant
<b>C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE</b>		
	Néant	Néant

#### 4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

« La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs : « pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	14 324	929		5 133		20 386	12 172
<b>PRÊTS</b>		3 574				3 574	1 418
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR							1 418
PRÊTS À TERME		3 574				3 574	
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE</b>							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>							
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>14 324</b>	<b>4 503</b>		<b>5 133</b>		<b>23 960</b>	<b>13 590</b>
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>							
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>14 324</b>	<b>4 503</b>		<b>5 133</b>		<b>23 960</b>	<b>13 590</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée),
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	3		31	250	1 791	2 075	2 332
PRÊTS À TERME		23		25 840	43 510	69 373	55 280
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				1 395	1 205	2 600	1 629
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>27 485</b>	<b>46 506</b>	<b>74 048</b>	<b>59 241</b>
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS				1 267	406	1 673	1 307
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>26 218</b>	<b>46 100</b>	<b>72 375</b>	<b>57 934</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### **4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable**

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
<b>PORTEFEUILLE DE TRANSACTION</b>								
DONT COTÉ								
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE</b>								
BRUT	30 962			30 962	33 222			33 222
DÉPRÉCIATIONS								
<b>NET</b>	<b>30 962</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 962</b>	<b>33 222</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 222</b>
DONT COTÉ								
<b>PORTEFEUILLE D' INVESTISSEMENT</b>								
BRUT	3 000			3 000	9 885			9 885
DÉPRÉCIATIONS								
<b>NET</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>	<b>9 885</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 885</b>
DONT COTÉ								
<b>TOTAL</b>	<b>33 962</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 962</b>	<b>43 107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 107</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE ( DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE )
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>									
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>									
<b>AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>						131	131	131	0
GIM-UEMOA	SÉNÉGAL	NON COTÉ	FINANCES	9 291	0,2%	15	15	15	0
CRRH-UEMOA	TOGO	NON COTÉ	FINANCES	8 994	1,1%	116	116	116	

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
<b>IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 172</b>	<b>1 000</b>	<b>67</b>	<b>7 105</b>	<b>2 752</b>	<b>679</b>	<b>63</b>	<b>3 368</b>	<b>3 737</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 175</b>	<b>236</b>		<b>1 411</b>	<b>753</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>858</b>	<b>553</b>
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	880	100		980	753	105		858	122
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	295	136		431					431
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 997</b>	<b>764</b>	<b>67</b>	<b>5 694</b>	<b>1 999</b>	<b>574</b>	<b>63</b>	<b>2 510</b>	<b>3 184</b>
TERRAINS	117			117					117
CONSTRUCTIONS									
INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS	2 603	87		2 690	626	261		887	1 803
MATÉRIEL DE TRANSPORT	320	19	67	272	206	39	63	182	90
MATÉRIEL DE BUREAU, MOBILIER, OUTILLAGE	746	9		755	448	128		576	179
MATÉRIEL INFORMATIQUE	819	407		1 226	608	146		754	472
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178			178					178
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>	<b>214</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>456</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111</b>	<b>345</b>
- PRISES EN LOCATION - FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION - SIMPLE									
- AUTRES									
<b>IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION</b>	<b>96</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>40</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>96</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>40</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
<b>COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS</b>	<b>1 715</b>	<b>3 699</b>	<b>17</b>	<b>9 130</b>	<b>10</b>	<b>14 571</b>	<b>10 698</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>27 448</b>	<b>11 153</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>5 147</b>	<b>45 748</b>	<b>42 862</b>
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE	27 448					27 448	22 493
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		11 153	2 000		5 147	18 300	20 369
<b>VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AU JOUR LE JOUR							
À TERME							
<b>TOTAL</b>	<b>29 163</b>	<b>14 852</b>	<b>2 017</b>	<b>9 130</b>	<b>5 147</b>	<b>60 319</b>	<b>53 560</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	2 076	528	2 965	3 138	19 511	28 218	27 773
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	3 400	390	5 858	4 749	3 561	17 958	17 759
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE						0	0
COMPTE D'EPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				15 642	15	15 657	9 934
AUTRES DÉPÔTS			58	1 475	2 860	4 393	2 244
<b>TOTAL</b>	<b>5 476</b>	<b>918</b>	<b>8 881</b>	<b>25 004</b>	<b>25 947</b>	<b>66 226</b>	<b>57 710</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	1 421	780	0	417	1 784
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	1 310	780		417	1 673
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS					
AUTRES ACTIFS	111				111
<b>PROVISIONS</b>	130	0	0	120	10
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES					
AUTRES RISQUES ET CHARGES	130			120	10

(Montants en millions de F CFA)

### 4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>-4 937</b>	<b>5 062</b>
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>-4 937</b>	<b>5 062</b>
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	5 500			5 500
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			-218	-218
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
AUTRES MOUVEMENTS				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>15 500</b>	<b>0</b>	<b>-5 155</b>	<b>10 344</b>
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018</b>	<b>15 500</b>	<b>0</b>	<b>-5 155</b>	<b>10 344</b>
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			300	300
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
AUTRES MOUVEMENTS				
<b>BILAN AU 31/12/2018</b>	<b>15 500</b>	<b>0</b>	<b>-4 855</b>	<b>10 644</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

##### MONTANT DU CAPITAL

##### MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ

##### VALEUR NOMINALE DES TITRES

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/18	31/12/17		
<b>PERSONNES MORALES</b>			<b>1 464 176</b>	<b>1 464 176</b>	<b>94,5%</b>	<b>94,5%</b>
BOA - WEST AFRICA	IVOIRIENNE	ANGLE AV. TERRASSON DE FOUGÈRE, RUE GOURGAS; 01 BP 41322 ABIDJAN- CI	1 464 176	1 464 176	94,5%	94,5%
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
<b>PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS</b>			<b>85 824</b>	<b>85 824</b>	<b>5,54%</b>	<b>5,54%</b>
M. LASSINE DIAWARA	BURKINABE	01 BP5589, OUAGADOUGOU - BURKINA FASO	77 500	77 500	5,0%	5,0%
M. ABDOLAYE SEYDI	MALIENNE	BP 2329 BAMAKO, MALI	7 285	7 285	0,5%	0,5%
M. PAUL DERREUMAUX	FRANÇAISE	RUE 250, BÂTIMENT MSON 123 MAGNANBOUGOU-MALI		600	0%	0%
SUCCESSION ABDOURAHMAN DIOUF	SÉNÉGALAISE	S/C 418 AVENUE DE LA M BP 2249 BAMAKO	319	319	0%	0%
M. PAULIN COSSI	BENINOISE	05BP400 COTONOU DONATIEN AKPAKPA- BENIN	120	120	0%	0%
M. YAO DANIGUE	TOGOLAISE	QUARTIER DJIDJOLÉ; 05 BP:772 S/C BÉOU DANIGUE	600		0%	0%
ACTIONNAIRES PRIVÉS						
SALARIÉS			0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>			<b>1 550 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
<b>ACTIF</b>						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	8 479		210	947		9 636
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 556		8 138	42 713	14 968	72 375
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT	3 031	1 156	2 998	22 973	804	30 962
TITRES D'INVESTISSEMENT			3 000			3 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 066</b>	<b>1 156</b>	<b>14 346</b>	<b>66 633</b>	<b>15 772</b>	<b>115 973</b>
<b>PASSIF</b>						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	49 306	1 000	5 451	2 847		58 604
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	44 133		16 096	2 057	3 940	66 226
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
<b>TOTAL</b>	<b>93 439</b>	<b>1 000</b>	<b>21 547</b>	<b>4 904</b>	<b>3 940</b>	<b>124 830</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVISES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVISES À RECEVOIR	DEVISES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVISES À RECEVOIR	DEVISES À LIVRER
XOF	138 977	119 988			12 1814	105 383		
EUR	1 192	19 501			1 828	17 554		
USD	198	878			152	857		
GBP								
XAF								
<b>TOTAL</b>	<b>140 367</b>	<b>140 367</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>123 794</b>	<b>123 794</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)

**4.17. Engagements de financement et de garantie**

<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/18</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>12 414</b>	<b>10 764</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>6 879</b>	<b>2 307</b>
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	6 578	2 021
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	301	286
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	2 000	2 000
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>3 535</b>	<b>6 457</b>
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	3 198	3 771
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	337	2 686
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>67 763</b>	<b>85 399</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>8 880</b>	<b>8 880</b>
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	8 880	8 880
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>58 883</b>	<b>76 519</b>
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS	15 657	15 657
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	43 226	60 862

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	12 249		7 858
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	3 092		2 244
<b>TOTAL</b>	<b>15 341</b>	<b>0</b>	<b>10 102</b>

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	30 462		
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
<b>TOTAL</b>	<b>30 462</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>-589</b>	<b>-382</b>	<b>-363</b>
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	-589	-382	-363
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
<b>AUTRES RISQUES</b>	<b>-90</b>	<b>-120</b>	<b>120</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents. Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>	<b>5 062</b>	<b>10 345</b>	<b>10 645</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
PRODUIT NET BANCAIRE	3 301	5 170	6 105
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-524	-138	385
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-13	-80	-96
RÉSULTAT NET	-1 439	-218	300
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	-0,09%	-0,01%	0,02%
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE			
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	1 004	1 237	1 553
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	345	451	440
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	104	132	137

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.21. Les informations sectorielles

Retraces dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
<b>BILAN</b>						
ACTIF	94 521	40 606		5 240	140 367	123 794
PASSIF	90 325	14 506	25 996	9 540	140 367	123 794
<b>HORS BILAN</b>						
ENGAGEMENTS DONNÉS	6 899	3 865		0	10 764	12 414
ENGAGEMENTS REÇUS	68 201	17 198		0	85 399	67 763
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>						
PRODUIT NET BANCAIRE	6 105			0	6 105	5 171

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2017	31/12/2018
<b>RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE</b>	<b>350</b>	<b>317</b>
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	350	315
INDEMNITÉ DE FONCTION		2
AVANTAGES EN NATURE		
<b>PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS</b>		
NOMBRE D' ACTIONS		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
<b>AVANTAGES POSTERIEURS À L' EMPLOI</b>	<b>98</b>	<b>118</b>
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE		
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	98	118
<b>ASSURANCE MALADIE</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>AUTRES AVANTAGES</b>	<b>126</b>	<b>129</b>

(Montants en millions de F CFA)

### 4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
<b>PRÊTS</b>		844	689	2,3%	<b>OUI</b>
<b>AVANCES</b>					
<b>GARANTIES</b>		0	0		

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les coentreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
<b>ACTIF</b>								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES	0	0	0	9 417	0	0	0	4 454
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				4 252				3 059
PRÊTS				5 165				1 395
TITRES								
AUTRES ACTIFS				14				27
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 481</b>
<b>PASSIF</b>								
DÉPÔTS	0	0	0	16 452	0	0	0	23 685
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS				12 452				10 626
AUTRES EMPRUNTS				4 000				13 059
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				157				547
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 232</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS</b>								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES</b>								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				140				122
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-721				-1 067
COMMISSIONS (PRODUITS)				18				14
COMMISSIONS (CHARGES)				-133				-166
AUTRES PRODUITS								
AUTRES CHARGES				474				358
<b>TOTAL NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-222</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-739</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2017	31/12/2018
COMPTES COURANTS	2 568	3 473
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ÉTAT DU DÉCLARANT	10 290	12 852
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	46	53
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DU RDM	48	49
COMPTES D'ÉPARGNE	23 668	30 595
COMPTES À TERME	85	70
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	1 026	1 853

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2017	31/12/2018
GUICHETS PERMANENTS	13	13
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	11	12
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

#### 4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	11	15	4	1	2		17	16	1 523	15	278	47	31		1 832	756
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	23	25		2			23	27								
AGENTS DE MAITRISE	26	25	1		1		28	25	3 312	2 361				3 312	2 361	
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	3						3		328	85				328	85	
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>65</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>71</b>	<b>68</b>	<b>5 163</b>	<b>3 155</b>	<b>278</b>	<b>47</b>	<b>31</b>	<b>5 472</b>	<b>3 202</b>	

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAITRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	4						4	12
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>12</b>

(Montants en millions de F CFA)